

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 15 novembre 2017 de M. Stéphane Guex: «Chantier du Grand Théâtre: que cache la Ville et depuis quand?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

En plénière du 6 juin, plusieurs conseillers municipaux de différents partis (Parti libéral-radical, Parti radical de gauche, Mouvement citoyens genevois) se sont inquiétés d'informations persistantes à propos d'incidents survenus sur le chantier du Grand Théâtre.

Il était notamment question d'atteinte à la nappe phréatique, et d'endommagement de certaines parties de la machinerie technique.

Ces informations ont été balayées par un démenti appuyé de M. Pagani. Cependant, des mois plus tard il a été prouvé que ce que le magistrat en charge des travaux voulait faire passer pour «rumeurs» était bien réel.

A l'examen de cette chronologie le Conseil administratif peut-il produire le relevé des heures de travaux de pompage dans le chantier du Grand Théâtre pour la période de février à octobre 2017?

Le Conseil administratif est-il en mesure de garantir que les vérins hydrauliques des ponts de scène n'ont pas été endommagés par l'eau infiltrée ou par du sable utilisé pour l'absorption des infiltrations?

A ce jour, le Conseil administratif a-t-il connaissance que le bâtiment du Grand Théâtre a subi, du fait des travaux, un mouvement qui l'a fait bouger, occasionnant un torsion d'une passerelle au-dessus de la scène (16 mètres de portée entre cour et jardin) qui a vrillé de 10 cm?

Le Conseil administratif certifie-t-il que le toit du Grand Théâtre n'a pas bougé dans cette même période, et que les fondations n'ont pas été fragilisées?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Durant les travaux de terrassement et de réalisation des parties excavées de l'extension du Grand Théâtre, il a été nécessaire d'effectuer des pompages, de manière à réduire la pression de la nappe phréatique sur les parties d'ouvrages en cours de construction. Ces pompages ont eu lieu à l'aide de plusieurs pompes, en divers endroits et de manière discontinue, en fonction des besoins effectifs et des secteurs concernés. Ces opérations de pompage sont des mesures nécessaires et usuelles dans le cadre de travaux réalisés dans ou à proximité d'une nappe

phréatique. Le Conseil administratif ne dispose pas d'un décompte des heures de pompage effectuées, décompte qui, par ailleurs, n'apporte pas d'éclairage significatif sur le déroulement des travaux.

Les vérins, les ponts de scène ainsi que toute la machinerie scénique ont fait l'objet de contrôles réguliers par le personnel spécialisé du Grand Théâtre. Du fait de l'arrêt de toutes les alimentations électriques, qui ont dû être débranchées pour la réfection complète des installations électriques, il n'est pas possible de tester de manière complète le fonctionnement des installations, tant que celles-ci ne seront pas réalimentées. Cela étant, aucun désordre n'a été constaté, ni du fait d'éventuelles infiltrations d'eau, ni par du sable ni par toute autre intervention de chantier. En revanche, les installations ont été très fortement empoussiérées par les travaux, ce qui a nécessité d'importants nettoyages. Ils sont en cours de fin de chantier et seront suivis d'un contrôle et d'une remise en service complète des installations scéniques, des ponts de scène et de toute la machinerie, par une entreprise spécialisée et sous le contrôle des personnes spécialistes du Grand Théâtre.

Enfin, de manière générale, il n'a été constaté aucun dommage sur la statique du bâtiment du Grand Théâtre durant les travaux. Le toit, la passerelle ainsi que tous les éléments structurels ne présentent pas de défauts consécutifs aux travaux.

Pour le surplus, le Conseil administratif met à disposition du Conseil municipal le rapport d'expertise remis par M. Jacques L'Eplattenier, ingénieur civil au sein du bureau d'ingénieurs GVH, à Saint-Blaise. Celui-ci est disponible sur la plateforme Intra du Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
Rémy Pagani